

Le 20 juin 2014, Journée mondiale des réfugiés

DANS CE NUMÉRO:

Le 20 juin 2014,
Journée mondiale
des réfugiés 1

Dans cet entre-
deux que sont
les maisons de
retour... 2

Activités 3

Trois nouveaux
visiteurs
bénévoles 4

Le 20 juin marque traditionnellement la Journée mondiale des réfugiés. Le Jesuit Refugee Service Belgium s'associe bien sûr à cet hommage ainsi rendu aux réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées, apatrides et autres personnes de retour dans leur pays, afin de saluer leur espoir en une vie meilleure.



Au calendrier des 'Journées mondiales (www.journee-mondiale.com), le 20 juin se retrouve entre la journée mondiale de la drépanocytose (une **maladie génétique du sang**, qui affecte plus particulièrement les populations de race noire, commémorée le 19 juin) et la journée de ...la lenteur, fêtée le 21 juin (soit le plus long jour de l'année !)

On peut bien sûr sourire de l'originalité de certaines des idées promues ainsi internationalement, ou au contraire se réjouir de la créativité des organisateurs de ces centaines de journées (il y en a souvent deux par jour !) et des multiples formes ainsi données à la solidarité par-delà les frontières.

D'où nous vient cette tradition ? Pendant des années, plusieurs pays et régions ont célébré leur propre Journée des réfugiés. L'une des plus connues était la Journée africaine des réfugiés, qui a été célébrée le 20 juin dans plusieurs pays.

En témoignage de solidarité avec l'Afrique, qui abrite le plus de réfugiés, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2000 une résolution dans laquelle elle constatait que l'année 2001 marquerait le cinquantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait accepté que la Journée internationale des réfugiés coïncide avec la Journée du réfugié africain du 20 juin. L'Assemblée générale des Nations Unies a ainsi décidé qu'à compter de 2001, le 20 juin marquerait la Journée mondiale des réfugiés.

Nous penserons particulièrement cette année aux plus de deux millions de réfugiés Syriens, dont la plupart n'ont aucune possibilité d'introduire une demande de protection internationale. A ce sujet, si nous sommes légitimement fiers que l'action humanitaire du JRS SYRIE

ait été récemment honorée par l'attribution du Prix 2014 pour la paix de Pax Christi International, cette reconnaissance ne constitue qu'une maigre consolation devant l'épouvantable drame qui se joue dans ce pays, sous le regard hésitant des puissances occidentales.

Que se passera-t-il en Belgique le 20 juin prochain ? A l'approche de la coupe du monde de football, une référence sportive s'imposait. C'est donc autour du slogan '*fair play for refugees*' que s'est réunie une large plateforme composée tant d'organismes publics (le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides- CGRA, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile - FEDASIL, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés et aux Apatrides - UNHCR) que d'ONG (La Croix Rouge de Belgique, le Comité belge d'aide aux réfugiés - CBAR, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le CIRÉ, Convivial, European Council on Refugees and Exiles – ECRE).

Toutes les minutes, il y a de par le monde 8 personnes qui fuient la guerre, la violence ou les persécutions. Elles méritent une vraie chance de reconstruire leur vie dans un pays sûr. Elles aussi ont droit au '*fairplay*'. Est-ce vraiment le cas quand l'Europe s'attaque prioritairement à l'immigration clandestine, au point d'en oublier son devoir de protéger des vies humaines ? Ou quand les demandeurs d'asile qui débarquent à Zaventem sans permis de séjour sont systématiquement placés en détention ?

Dans le cadre de nos visites en centres fermés, nous avons aussi trop souvent le sentiment d'un manque de *fair play*, par exemple quand l'administration 'retire' un ordre de quitter le territoire mal motivé pour le remplacer par une nouvelle décision en sorte d'éviter en dernière minute la censure du Conseil du contentieux des étrangers.

Le vendredi 20 juin, des volontaires distribueront des flyers dans 41 gares en Belgique. Faites-leur bon accueil, et profitez de l'occasion pour faire passer le message : « *Fair play for refugees !* »

BAUDOUIN VAN OVERSTRAETEN

Dans cet entre-deux que sont les maisons de retour...

Chaque mois, une visiteuse du JRS visite les familles hébergées dans les maisons de retour. Ces familles sont en attente d'une réponse à leur procédure d'asile, ou en attente d'une expulsion. Voici quelques échos de notre dernière visite à Tubize.

Je visite aujourd'hui les maisons de retour de Tubize. Comme à chaque visite, je suis un peu inquiète avant d'entrer. Parlerons-nous une langue commune, vais-je saisir rapidement leur situation administrative, vais-je trouver quelques mots de réconfort ?

Les maisons de retour sont une alternative à la détention. Elles hébergent des familles qui, il y a quelques années encore, se seraient retrouvées en centre fermé, soit parce qu'elles ont demandé le statut de réfugié en arrivant à Zaventem, soit parce que, familles en séjour illégal, l'Office des étrangers s'apprête à les rapatrier dans leur pays d'origine. Deux groupes de familles tout à fait différents. Les premières viennent d'arriver en Belgique et ne connaissent quasi rien de notre pays, les autres sont là depuis des années, parlent souvent mieux flamand que moi, et connaissent bien les rouages de notre société.

Les trois familles que je vais rencontrer aujourd'hui sont composées, chaque fois, d'une mère célibataire avec un, deux ou trois enfants en bas âge. Elles viennent du Cameroun, de la Guinée et de la Serbie. Chacune a une histoire bien lourde derrière elle, et elles se retrouvent voisines pour quelques semaines ou quelques mois dans cet entre-deux que sont les maisons de retour.

Dolly vient du Cameroun. Elle a fui son pays en espérant trouver un avenir meilleur en Europe. Elle me raconte le long trajet parcouru pour arriver ici ; j'ai les larmes aux yeux quand j'écoute ce qu'elle a vécu en parcourant ces milliers de kilomètres. Elle est arrivée en Belgique enceinte de sept mois et a maintenant un petit garçon. La vie est dure ici, sans papiers, sans possibilité de travailler légalement. Après avoir vécu quelques semaines dans la rue avec

son fils, elle s'est présentée à la police pour demander de l'aide, et se retrouve maintenant dans une procédure d'expulsion. Elle a très peur et ne veut absolument pas rentrer. Deux possibilités se présentent, qu'elle redoute presque autant l'une que l'autre. Soit elle et son fils seront expulsés vers le pays qu'elle a voulu fuir, parce que le Cameroun aura accepté finalement leur rapatriement, soit ils seront libérés de la maison de retour après quelques temps parce que l'Office des étrangers ne sera pas parvenu à les expulser. Dans ce dernier cas, elle n'a pas d'autre solution que de se retrouver au samu social (accueil de nuit) ou de se retrouver de nouveau à la rue avec son enfant.

Elle supplie pour que je l'aide à trouver une issue. « Si votre association défend les droits de l'homme, vous devez m'aider ». Je ne peux malheureusement que lui expliquer les procédures et lui donner des informations. Je me sens impuissante face à cette souffrance énorme... Je sais aussi que nos moyens limités en ce moment pour les visites en maisons de retour ne me permettront pas de l'aider dans ses démarches comme je le voudrais. Mais j'essaie d'être là, et d'accueillir ce qu'elle vit, avec un cœur ouvert.

Le soir, je rentre chez moi, je confie à Dieu ces trois familles, et je Lui demande de les accompagner sur leur chemin, ici ou là-bas. Leur nom s'ajoute, dans une petite boîte à celui de toutes les personnes que j'ai rencontrées en centre fermé ou en maison de retour. Leurs histoires sont parfois lourdes à porter pour la visiteuse que je suis. J'espère leur avoir donné des informations de qualité, mais avant tout un espace pour s'exprimer, et se sentir reconnue. Comme à cette femme rwandaise qui m'a un jour dit : « Ca fait des mois que je suis en Belgique, et c'est la première fois que quelqu'un m'écoute ».



Maison de retour à Tubize

HÉLOÏSE OLDENHOVE

Activités

- **Le 2 février dernier**, jour de la Chandeleur, Baudouin Van Overstraeten était l'hôte du centre spirituel jésuite à Drogen, qui l'avait invité dans le cadre de ses rencontres dominicales 'Voedsel voor onderweg' ('Se nourrir pour la route'). Devant une assemblée d'une centaine de personnes, il a situé la mission du JRS belge et ses visites en centres fermés dans le contexte de la politique migratoire européenne. Ce fut l'occasion de mettre en évidence ces signes d'espérance que constituent les prises de position récentes de la hiérarchie catholique - à commencer par le pape François et plusieurs de nos évêques - en faveur d'une politique basée sur l'hospitalité.
- **Le 22 mars**, à l'invitation de la Commission diocésaine des religieux et religieuses, le directeur du JRS Belgium rencontrait, dans les locaux de la Communauté du Bon Pasteur à Woluwé-Saint-Pierre, une cinquantaine de religieuses de Bruxelles et du Brabant wallon. Plusieurs communautés représentées dans l'assemblée manifestèrent leur vif intérêt pour la question des 'inéloignables', ces étrangers qui se retrouvent à la rue après avoir été libérés d'un centre fermé.
- **Les 27 et 28 mars 2014**, s'est tenue à Bruxelles l'assemblée régionale de l'*International detention coalition* (IDC). Ce réseau mondial, comprenant plus de 300 membres, issus de 70 pays, défend les demandeurs d'asile et les migrants détenus dans des centres fermés. Il plaide en faveur de solutions de rechange pour éviter la détention. Grâce à l'intervention de l'IDC, les autorités belges ont, elles aussi, pu être convaincues de mettre en place une alternative à l'enfermement. A l'heure qu'il est, cette alternative est toujours utilisée, à savoir les maisons de retour pour des familles avec enfants (voir aussi l'article en page 3).



Activités, suite

En tant que membre de l'IDC, le JRS Belgium a participé, avec 17 autres pays, à cette assemblée de mars 2014. On y a principalement parlé du cadre légal des alternatives à la détention, d'exemples pratiques, de chances à saisir et de défis à relever pour mettre en place des alternatives dans le contexte actuel de la détention en différents pays. On a également abordé la façon d'améliorer le monitoring des centres fermés, ainsi que les possibilités d'une collaboration entre des organisations de plusieurs pays. Cette rencontre captivante de collaborateurs d'ONG nous a incités à poursuivre nos actions, même si le progrès réalisé sur le terrain semble parfois minuscule.

Trois nouveaux visiteurs bénévoles

Nous avons le plaisir d'accueillir dans l'équipe trois nouvelles personnes disposées à visiter les personnes détenues dans les centres fermés du pays.

Bruno STANDAERT est belge, actif depuis de nombreuses années dans le secteur pharmaceutique, appelé dans ce contexte à collaborer avec des personnes de cultures différentes dans des tâches parfois difficiles. Il est marié, père de trois grands enfants qui lui permettent de rejoindre notre équipe.

Ce qui m'a chaque fois frappé lors des quelques visites que j'ai pu faire dans le Caricole, c'est « l'épuisement du détenu ». Alors que la Belgique aurait dû être le pays du miel, ceux-là sont confrontés à l'incertitude et privés de leur liberté. Cela porte manifestement atteinte à leur résistance mentale.

Adriana PÉREZ AYALA est mexicaine, membre de la Congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, bénéficiant d'une large expérience dans l'accompagnement psycho-social des personnes en difficulté. Elle participe actuellement à l'accueil et à l'écoute de personnes prostituées, ainsi qu'à l'aumônerie de prison pour accompagner les personnes détenues.

Une jeune femme africaine enceinte dont la demande d'asile a été refusée m'a dit : « c'est une bénédiction que vous et votre collègue soyez là pour m'aider et me soutenir, spécialement quand j'ai été libérée, mise à la rue sans abri et sans logement. C'est Dieu qui fait tout pour moi et qui m'accompagne, c'est pour cela que je n'ai pas peur »



Adriana Pérez Ayala

María Salud JUAN ORTIZ est espagnole. Elle s'est formée à l'accompagnement des migrants, notamment dans les centres fermés en Espagne et a déjà collaboré au projet DEVAS, une recherche pilotée par le JRS Europe pour montrer les dommages causés par l'enfermement des étrangers.

Ces trois nouvelles recrues bénéficient donc d'une large expérience humaine et professionnelle qu'elles mettent au service des personnes détenues dans les centres « pour illégaux ».



Accompagner

Servir

Défendre

**Vos dons sont les bienvenus sur le compte
du JESUIT REFUGEE SERVICE BELGIUM asbl**

IBAN: BE63 0016 5518 9408

Rue Maurice Liétart 31/ 9

B- 1150 Bruxelles

Tél: +32-2-738 08 18

Fax: +32-2-738 08 16

belgium@jrs.net

www.jrsbelgium.org

Si vous souhaitez obtenir une attestation fiscale (à partir de 40€), effectuez alors votre virement sur le compte de Caritas International, rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles:

IBAN: BE88 0000 0000 4141 ou BIC: BPOT BEB1, avec la mention "PI68JRS"

Éditeur responsable: Baudouin Van Overstraeten, c/o JRS-Belgium